

Conditions particulières de vente

Meublés à « la Petite Maison » ***

15 route de Chaudefeuille 05000 - GAP

Objet

Le propriétaire propose à la location des hébergements déclarés comme « meublés de tourisme » pour une durée déterminée à partir d'une nuit en formule gîte ou chambre d'hôtes avec proposition de services à la carte.

Comment réserver

La réservation s'effectue directement auprès du propriétaire par mail ou téléphone.

Elle devient ferme après validation par le propriétaire et versement d'un acompte accompagné du contrat de location signé par le client.

L'acompte et le contrat signé seront retournés avant la date limite indiquée sur le contrat, soit 10 jours après la date d'émission de celui-ci.

Acompte

- Pour les séjours supérieurs à 7 nuitées, le montant de l'acompte s'élève à 33% du montant total du séjour et des frais annexes et sera au moins égal à 150 Euros,
- Pour les séjours courts inférieurs ou égal à 7 nuitées le montant de l'acompte s'élève à 50% du montant total du séjour et des frais annexes,
- Pour 1 nuit la totalité du prix sera demandée dès la réservation.

L'acompte est encaissé dès réception. Passée la date limite mentionnée sur le contrat de location la réservation est annulée.

Règlement du solde

Le solde doit être versé au plus tard 30 jours avant le départ du séjour **SANS APPEL DE NOTRE PART.**

Pour une réservation prise moins de 30 jours avant le départ de la prestation le paiement total est effectué en un seul règlement.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue, est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué

Prix

Ils sont indiqués toutes taxes comprises, ils comprennent la fourniture du linge de lit et les charges afférentes à la location, eau, électricité et gaz.

Suppléments

Les prix ne comprennent pas :

Les frais de virements bancaires facturés au réel, quelque soit le montant, les prestations annexes comme le ménage et fourniture de linge supplémentaire ainsi que les frais pour la présence d'un animal.

Moyens de paiement

Chèque bancaire, virement bancaire, espèce, ANCV

Arrivée / Départ

Arrivée : le client doit se présenter le jour précisé sur le contrat à partir de 16h00. Il est demandé de prendre contact avec le propriétaire au plus tard la veille de l'arrivée pour indiquer un horaire précis.

Départ : il se fait au plus tard à 10h sauf accord particulier possible en période creuse.

Annulation du fait du client

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire à l'adresse figurant sur le contrat de location et fera l'objet de frais de dossier d'un montant forfaitaire de 30 Euros et d'une pénalité d'un montant minimum par rapport au montant du séjour au moins égal à 50 Euros.

En cas d'annulation moins de 30 jours avant l'arrivée, l'acompte et le solde seront conservés sans report de dates de séjours.

En cas d'annulation plus de 30 jours avant le début du séjour l'acompte sera conservé et le solde pourra être demandé.

En cas de non présentation, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Annulation du fait du vendeur

Le propriétaire informe le client par lettre recommandée. Il devra rembourser le client qui recevra des indemnités au moins égales à la pénalité qu'il aurait supporté si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Interruption de séjour

Il ne sera procédé à aucun remboursement. La totalité du séjour est due.

Capacité

Si le nombre de vacanciers dépasse la capacité d'accueil fixée sur le contrat de location, le propriétaire peut refuser les clients supplémentaires ou bien demander un supplément financier.

Animaux

Il sera stipulé sur le contrat si un animal est admis. Quoiqu'il en soit le supplément ménage sera automatiquement facturé. En cas de non respect, le prestataire pourra refuser le client.

Assurances

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est fortement invité à souscrire une **assurance villégiature** pour ces différents risques.

Il peut également souscrire une **assurance annulation** et une **assistance-rapatriement** auprès d'organismes de son choix.

Dépôt de garantie

Le locataire est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille. A l'arrivée, un chèque pour dépôt de garantie est demandé par le propriétaire, il sera d'au moins 50 Euros pour remise en état des lieux si le gîte n'était pas rendu dans l'état de propreté dans lequel il a été fourni et au plus 250 Euros selon la durée du séjour.

Le montant sera précisé sur le contrat. Il sera restitué au plus tard 10 jours après la fin du séjour déduction faite des frais constatés.

Litiges

Tout litige sera soumis au droit français, le tribunal compétent sera celui sis la juridiction de Gap.